



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 23 juin 2022

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : assurer le cheminement des piétons.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°83

A l'attention de madame Marielle PERRIN
Adjointe à la Maire du 5e Adt

Madame,

Juste au croisement de la place Gerson / rue Saint-Paul, en fait juste devant le café-théâtre Espace Gerson, il existe un espace de livraisons.

Le marquage jaune au sol indique clairement qu'il faut stationner latéralement au trottoir.

Or, vraiment très souvent, de nombreux livreurs ou artisans stationnent perpendiculairement au trottoir, ce qui crée une réelle impossibilité pour les piétons âgés ou handicapés de poursuivre leur cheminement car ils ne peuvent pas emprunter les escaliers menant au café-théâtre pour rejoindre ensuite le trottoir : → photo page 2.

Pour lutter contre cette situation fréquente et très négative, je fais une proposition : **installer au sol des arrêtoirs**, comme il en existe d'ailleurs sur toute la longueur de ce trottoir : → photo page 2.

Ces « arrêtoirs » empêcheront tout véhicule de coller au trottoir et permettront assez rapidement que le stationnement sur l'espace de livraisons soit constamment latéral.

Comptant sur vous pour soutenir cette demande,
Je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- M. Norbert KELLER-MAYAUD / Directeur Mobilité Urbaine – Ville de Lyon
- Conseil de quartier « Quartiers Anciens »
- Le Progrès-Quartiers

Photo du bas : les « arrêtoirs » au sol existent tout le long de ce même trottoir, excepté pour l'espace de livraisons.

